

Conduite à tenir après la réalisation d'un test rapide antigénique

Votre test est négatif ?

Continuez à bien appliquer les gestes barrières car négatif un jour ne veut pas dire négatif toujours !



Votre test est positif ?

Vous devez vous isoler et prévenir votre médecin traitant

Regagnez votre domicile et restez isolé 7 jours au minimum

Si vous ne pouvez pas vous isoler à domicile, la cellule départementale d'aide à l'isolement vous proposera une solution d'hébergement.

- **Informez votre médecin traitant**

L'accès aux tests est permis sans prescription médicale afin de casser les chaînes de transmission, cependant **votre médecin traitant est le pilier de votre prise en charge**. Il est donc indispensable de (télé)consulter son médecin lorsque l'on a des symptômes et encore plus de le prévenir en cas de test positif. En effet, surtout chez les patients de plus de 65 ans et les malades chroniques, une dégradation de l'état de santé peut être brutale. Il ne faut donc pas sous-estimer les symptômes et en parler avec son médecin. Il vous suivra tout au long de la maladie et saura réagir en cas d'aggravation de votre état.

- **Dressez la liste de vos personnes contacts*** à transmettre à l'assurance maladie lorsqu'elle vous appellera. Un arrêt de travail vous sera prescrit si besoin.

***Personnes contacts :**

- **membres de mon foyer**
- autres personnes de mon entourage familial, amical, professionnel avec qui **j'ai été en contact direct sans masque** 2 jours avant le début des signes de la maladie (ou 7 jours avant le prélèvement RT-PCR si je suis asymptomatique) et jusqu'à mon isolement.

- **Téléchargez l'application #TousantiCovid et déclarez-vous comme cas positif.**

Pendant l'isolement :

L'isolement peut être difficile à vivre, mais il est la solution indispensable **pour protéger les autres** et ainsi contribuer à stopper l'épidémie. Pendant cette période :

- **protégez votre entourage familial en appliquant des mesures barrières renforcées.**
- **portez un masque si une personne fragile vit à votre domicile et invitez-le à en faire de même.**
- **surveillez votre état de santé.**

La fiche «conduite à tenir téléchargeable sur le site de l'ARS de Corse vous donnera de nombreux conseils (<https://www.corse.ars.sante.fr/tout-savoir-sur-votre-prise-en-charge>)

Après l'isolement :

- A l'issue de la durée d'isolement vous pouvez reprendre votre activité **sans avoir besoin de refaire un test** car la période de contagiosité sera passée.
- respectez scrupuleusement **les gestes barrières et portez un masque chirurgical pendant 7 jours.**
- **Évitez tout contact avec des personnes vulnérables** pendant au moins 7 jours.